

République Française
Département Loiret
Commune de Sennely

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08/07/2022

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
10	7	10

Vote
A l'unanimité
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
Le : 11/07/2022
Et
Publication ou notification du :
11/07/2022

L'an 2022, le 8 Juillet à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune de Sennely s'est réuni en Mairie, salle du Conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur de DREUZY Philippe, Maire, en session ordinaire.

Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 30/06/2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 30/06/2022.

Présents : M. de DREUZY Philippe, Maire,
Mmes : COLLET Elisabeth, ORLAND Martine,
MM : BOUQUIN Jean-Jacques, COUTAND Patrick, FOUCAULT Gilles, GARRIDO Francis

Excusés ayant donné procuration :
Mme MARTIN Muriel à M. GARRIDO Francis,
MM : AGOUTIN Cyril à Mme COLLET Elisabeth, DELIGNY Frédéric à M. FOUCAULT Gilles

A été nommé(e) secrétaire : Mme BOUSSIER Marie-Anne, Secrétaire de Mairie

2022-30 – Installation d'un nouveau pylône de téléphonie mobile

Le projet en question est issu du programme règlementaire New Deal et particulièrement de son volet nommé « Dispositif de Couverture Ciblée » visant à venir apporter la couverture pour les opérateurs qui en estiment le besoin au travers de dotations (en l'occurrence BOUYGUES Telecom/ SFR).

Une fois le décret publié, l'opérateur désigné « Leader » du projet a 24 mois pour que le projet voie le jour et que le site soit opérationnel au bénéfice des administrés. L'échéance pour ce projet est fixée en janvier 2023.

Par ailleurs, Free mobile a demandé à passer par le château d'eau afin de pouvoir faire fonctionner leur antenne posée sur le pylône TDF à la station d'épuration car en l'état leur antenne ne fonctionne pas. Un refus du Conseil a été donné. Le Conseil souhaite que le pylône TDF soit réhaussé afin de pouvoir être opérationnel sans passer par le château d'eau.

Après renseignements auprès de TDF, il n'est pas possible de réhausser l'antenne. Free devra par conséquent se raccorder au dispositif "New Deal".

Une solution doit être trouvée rapidement sinon une demande de retrait de l'arrêté sera faite si aucune issue satisfaisante techniquement n'est trouvée collégialement.

Une réunion s'est tenue le 22/06/2022 à ce sujet et plusieurs options de terrains ont été évoquées pour la mise en place d'un nouveau pylône :

- Le stade
- Le camping municipal
- La station d'épuration

A noter que la notion de transmission faisceau hertzien qui permet d'avoir une visée vers un autre site (distant) est impérative dans le processus. Il faut pour cela réaliser une étude via un drone.

Monsieur le Maire propose de retenir le site la station d'épuration pour l'implantation de ce nouveau pylône qui pourrait accueillir tous les opérateurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE à l'unanimité** le lieu d'implantation du nouveau pylône de radiotéléphonie sur une partie de la parcelle cadastrée section C n°965 située au lieudit "Vallée de la Tannerie" (station d'épuration),

- **AUTORISE à l'unanimité** Monsieur le Maire à signer le protocole d'accord d'études techniques et administratives avec la Société Alter-Négo (Bouygues / SFR).

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 08/07/2022
Le Maire
Philippe de DREUZY

